



déclaration naissance en mairie

Par **cediliste**, le **02/10/2009** à **15:06**

Bonjour,

je souhaiterais savoir si un homme "x" peut déclarer en mairie un enfant qu'il prétend être le sien alors que c'est faux.

Je m'explique un homme fait croire à tout mon entourage que mon fils est le sien alors que c'est faux. Je suis mariée depuis 4 ans et mon mari est le père de mon fils à 200 % puisque je n'ai pas eu d'autres relations. Mon fils à aujourd'hui 2 ans.

L'homme "x" vit dans le département limitrophe du mien et dit qu'il va aller à la mairie de son village pour déclarer mon fils.

ma question est la suivante : est-ce possible ?

en vous remerciant par avance de votre aide

Par **bariame**, le **04/10/2009** à **02:41**

est ce que ton mari a fait une reconnaissance de l'enfant

Par **cediliste**, le **04/10/2009** à **11:09**

merci pour votre réponse

l'hôpital s'est occupé de tout le jour de mon accouchement

mon mari a été déclaré automatiquement et sur l'acte de naissance de mon fils figure bien les 2 noms des parents à savoir moi et mon mari et d'ailleurs mon fils porte bien le nom de mon mari son père.

Par **bariame**, le **04/10/2009** à **15:59**

donc il n'a pas de droit mx

Par **cediliste**, le **05/10/2009** à **15:00**

ouf je suis rassurée et merci encore pour votre réponse
finalement heureusement que c'est impossible car sinon n'importe quelle personne pourrait se pointer dans la mairie de son choix et déclarer tel ou tel enfant qui aurait déjà "des parents"
ça risquerait de mettre un sacré bazar dans un couple tout ça pour des mensonges !